



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-seizième session

176 EX/INF.20
PARIS, le 13 avril 2007
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE CHOIX DU LIEU DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES (CONFINTEA VI) EN 2009

Résumé

En application de la résolution 33 C/5 et de la décision 175 EX/9, le Directeur général informe le Conseil exécutif de la décision de convoquer la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) au Brésil, en mai 2009, et invite les États membres à rendre compte de leurs activités ainsi qu'à contribuer et à prendre part à toutes les consultations relatives à cette conférence.

Le présent document n'appelle pas de décision.

1. Par sa résolution 33 C/5, la Conférence générale a invité le Directeur général à procéder aux préparatifs nécessaires en vue d'organiser la sixième Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) en 2009 et à inclure des dispositions pour cette conférence dans le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5). En outre, la décision 175 EX/9 a invité le Directeur général à faire le nécessaire en vue du choix du lieu de la conférence, tout en recherchant des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour financer cette réunion.
2. En ce qui concerne le lieu, le Directeur général a accepté, conformément aux règles et procédures en vigueur pour la convocation de réunions de catégorie II, l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir CONFINTEA VI.
3. La Conférence internationale de l'éducation des adultes (CONFINTEA) se tient tous les 12 ans pour faire le point sur les évolutions récentes et les nouveaux défis dans le domaine de l'éducation des adultes, ainsi que pour formuler des recommandations à l'intention des États membres, des organisations de la société civile et des différents partenaires concernant leur contribution aux engagements mondiaux, ainsi qu'à l'autonomisation, à l'estime de soi et à une meilleure qualité de vie pour les individus, les communautés et les nations.

4. CONFINTEA VI sera également une occasion importante d'évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), ainsi que de ceux de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) et de l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE). Les États membres devraient saisir cette occasion pour procéder à un examen de leurs activités en matière d'éducation des adultes et les aligner encore davantage sur les objectifs de l'EPT, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD).

5. Les États membres sont invités à rendre compte de leurs activités, des questions qu'ils se posent et des défis auxquels ils ont à faire face en matière d'éducation des adultes, ainsi qu'à participer activement à toutes les consultations préparatoires et à apporter une contribution à la conférence.

6. L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (IUAV) jouera un rôle de chef de file pour cette conférence et lui apportera un soutien intellectuel et un appui technique, en étroite collaboration avec les entités concernées du Secteur de l'éducation au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les Instituts et Centres.